



URGENCE SALAIRES L'UNSA, LE SYNDICAT DU POUVOIR D'ACHAT !

Ces dernières années, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu plusieurs mesures concernant les salaires des cheminotes et cheminots. Durant cette année 2022, il nous aura fallu nous mobiliser le 6 juillet, à l'occasion d'une journée de grève à notre initiative.

Ce que cette journée de mobilisation a permis d'obtenir

- **+ 1,4 % d'augmentation** généralisée des salaires.
- **+ 400 € d'augmentation salariale annuelle** pour tous les agents, répartie sur les 12 ou 13 mois en fonction du contrat de travail (statutaires et contractuels).
- **Augmentation de la prime de vacances de 100 €** pour atteindre 500 € (versement tous les mois de

juin) avec un supplément par enfant de 20 € pour les deux premiers + 10 € par enfant à partir du troisième.

- **La revalorisation** des bas salaires de 130 € / an pour les positions de rémunération (PR) de 4 à 15.
- **Une revalorisation** des salaires des contractuels allant jusqu'à 1,8 % d'augmentation.
- **La réduction** du délai de passage au niveau 2 à 12 ans au lieu de 14 ans.

- **La création d'une PR 36** au sein d'un niveau 3 sur la qualification H, d'une PR 20 au sein du niveau 2 sur la qualification D et d'une PR 16 au sein du niveau 2 sur la qualification C.
- **La PR 14** sur la qualification TA 2 et de la PR 21 sur la qualification TB 3.
- **La détermination** d'un délai de séjour maximum sur les PR des qualifications B et TA niveau 1.



SNCF

ÉLECTIONS CSE
17 > 24 NOVEMBRE 2022

“ Pour moi, c'est l'UNSA ! ”

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS OBTENUES
PAR L'UNSA-FERROVIAIRE A PERMIS
D'AUGMENTER LES SALAIRES DES CHEMINOTS
DE 2,8 % À 5,3 % EN FONCTION DE SA
POSITION DE RÉMUNÉRATION.

Et pour cette fin d'année ?

L'UNSA-Ferroviaire sera reçue en décembre prochain par la direction et revendiquera :

- **l'augmentation** générale des salaires pour tous les salariés des cinq sociétés SNCF ;
- **l'instauration** d'un véritable 13^e mois pour tous ;
- **la mise en place** du forfait mobilités durables, dont la dernière loi de finances rectificative promulguée cet été renforce les dispositions légales ;
- **la réévaluation** de l'indemnité de résidence ;
- **la révision** à la hausse de l'enveloppe allouée aux EVS ;
- **l'extension** de l'indemnité pour le travail des dimanches et fêtes aux samedis.



**DU 17 AU 24 NOVEMBRE, VOTEZ POUR
LA DÉFENSE DE VOS MÉTIERS ET DE VOS INTÉRÊTS.
VOTEZ UTILE POUR CONFIGURER L'AVENIR SOCIAL
DE LA SNCF. VOTEZ UNSA-FERROVIAIRE !**

L'intéressement

A lors que certaines organisations syndicales sont tout simplement contre ce système de reconnaissance, l'UNSA-Ferroviaire négocie régulièrement des avenants aux accords d'intéressement afin qu'ils rémunèrent toujours davantage les cheminotes et cheminots.

SAS FRET 900 €

En 2022, l'équipe UNSA-Ferroviaire Fret a fait preuve d'initiative et a décroché pour les agents du Fret un doublement de la prime d'intéressement, ainsi qu'un bonus exceptionnel.

SA GARES & CONNEXIONS 913 €

À Gares & Connexions, l'UNSA-Ferroviaire est la seule organisation syndicale à être entrée en négociation pour cet accord d'intéressement. Vos représentants ont négocié puis signé, seuls, cet accord qui a permis aux agents de toucher un intéressement d'un niveau jamais atteint au sein du Groupe public unifié SNCF.

SA VOYAGEURS 760 €

En 2022, grâce à l'UNSA et pour les agents de la SA Voyageurs, le montant de l'intéressement est plus du double de celui de l'année 2021, malgré un contexte économique et sociétal difficile.

SA SNCF 530 €

Vos représentants UNSA-Ferroviaire négocient actuellement un nouvel accord permettant d'atteindre un montant supérieur à 1 000 € pour 2023 en cas d'atteinte des objectifs.

SA RÉSEAU 543 €

L'UNSA insiste sur la nécessité de porter davantage de reconnaissance au travail des salariés de Réseau, pénalisés par un système financier qui accule la SA à toujours faire des économies sur tout, y compris sur les effectifs et le cadre de vie au travail.



UNSA-FERROVIAIRE